

Dossier de renouvellement du Centre de vaccination antiamarile (contre la fièvre jaune) pour le territoire Pumonte

Suite à l'instruction n° DGS/RI1/2013/209 du 17 juin 2013 relative aux centres de vaccination antiamarile.

I) Dispositions générales

1- Maintenir une équipe de professionnels :

- Un médecin responsable de l'équipe titulaire d'un diplôme universitaire en médecine tropicale, membre des sociétés savantes de Médecine des voyages et de pathologie infectieuse de langue française, qui bénéficie d'une expérience professionnelle dans le Centre antiamaril depuis 1997.

- Deux infirmières, celles du centre de vaccination de la Collectivité de Corse (territoire Pumonte), formées à l'éducation sanitaire du voyageur (mise à jour des connaissances lors d'un séminaire intensif de médecine des voyages à Bichat, Paris en décembre 2017, Pr Olivier Bouchaud, Pr Eric Caumes).

- Une secrétaire médicale.

2- Le Centre antiamaril de la Collectivité de Corse, territoire Pumonte, est ouvert du lundi au vendredi et assure la vaccination antiamarile sur rendez-vous.

3- La vaccination antiamarile est assurée en présence du médecin.

4- Le centre antiamaril bénéficie des locaux du centre de Vaccination, territoire Pumonte, qui assure l'approvisionnement en vaccins antiamarils.

5- Le centre antiamaril bénéficie d'équipement et de matériel nécessaires aux vaccinations.

6- La chaîne du froid est respectée et assurée en particulier par un réfrigérateur doté d'un système de contrôle de la température interne.

7- Le centre antiamaril dispose des vaccins à usage réservé, imposés ou conseillés pour certains voyages (fièvre jaune, encéphalite japonaise, encéphalite à tiques, infection invasive à méningocoques A, C, Y, W135, hépatite A, rage...).

8- Le centre antiamaril dispose du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves.

9- Le centre antiamaril garantit le respect de la réglementation en matière d'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

10- Le centre antiamaril garantit la mise à disposition d'informations et de conseils portant notamment sur la prévention des maladies transmissibles au cours des voyages, les maladies émergentes, la lutte anti vectorielle et la proposition d'un entretien individuel. Les informations et conseils sont conformes aux recommandations validées par le Haut Conseil de la santé publique, commission spécialisée Maladies infectieuses et maladies émergentes, concernant les recommandations sanitaires pour les voyageurs et par la Haute Autorité de Santé concernant le calendrier des vaccinations.

11- Le centre antiamaril assure la délivrance de certificats de vaccination antiamarile conformes au Règlement Sanitaire International et comporte la date, le numéro de lot du vaccin, le cachet officiel du centre habilité et la signature du vaccinateur.

S'engage à tenir à jour un registre assurant la traçabilité des vaccinations pratiquées.

12- Le centre antiamaril déclare au centre régional de pharmacovigilance les effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du code de la santé publique.

II) Rapport d'activité annuel

Nombres de personnes vaccinées pour le territoire Pumont, par le centre de vaccination de la Collectivité de Corse en 2017, **2414**

Vaccinations des voyageurs en 2017 :

- 219 vaccins contre la fièvre jaune
- 27 vaccins contre l'encéphalite japonaise
- 290 vaccins combinés contre les infections à méningocoques
- 266 vaccins contre l'hépatite A
- 124 vaccins combinés contre les hépatites A et B
- 8 vaccins combinés contre l'hépatite A et la fièvre typhoïde
- 245 vaccins contre la fièvre typhoïde
- 273 vaccins contre la rage

Activités de conseils réalisées par le centre antiamaril en 2017 :

- **514 renseignements et/ou consultations de médecine des voyages** : mise à jour du calendrier vaccinal français, vaccinations des voyageurs, informations sur les risques encourus dans la zone visitée (paludisme, lutte antivectorielle, maladie diarrhéique, IST, hygiène...), délivrance de documents et fiches d'informations (BEH calendrier vaccinal, BEH recommandations sanitaires pour les voyageurs, fiches SMV).
- Le centre antiamaril de la Collectivité de Corse est équipé d'un logiciel informatique d'épidémiologie, **EDISAN**, qui permet de renseigner l'ensemble de la population sur les épidémies et les structures médicales de prises en charges des patients à l'échelle mondiale : possibilité d'éditer un rapport pour le patient.

Le centre antiamaril bénéficie du programme informatique **Webvax** du centre de vaccination de la Collectivité de Corse, territoire Pumont. De ce fait des relances vaccinales individuelles sont assurées pour les vaccinations nécessitant un rappel, les données vaccinales sont sauvegardées et une exploitation des données permet de réaliser un rapport annuel d'activité.